Image not found or type unknown

Prix a payer pour succession pour ma fille

Par **C&Camoureux**, le **13/10/2024** à **15:14**

Bonjour ,

je possède une maison acheté 200 000 euros . Je souhaite faire les documents pour que ma fille unique puisse l hériter .

je suis pacsé, je voudrais pas que ma fille mette ma compagne dehors si je viens à disparaître .

comment puis je faire ? Et combien cela va me coûter .

cordialement

Par **youris**, le **13/10/2024** à **15:31**

bonjour,

c'est un cadeau empoisonné que vous faîtes à votre fille. Votre partenaire de pacs n'est pas votre héritière, votre compagne doit savoir que si vous décédez avant elle, elle ne pourra pas rester dans la maison dont votre fille héritera mais pas besoin de document, puisque votre fille est votre héritière réservataire, elle paiera les droits de succession avec un abattement de 100000 € et les émoluments du notaire.

salutations

Par **Visiteur**, le **13/10/2024** à **16:11**

Bonjour
Dans un cas comme celui là, vous pouvez établir un testament pour laisser l'usufruit de la maison a votre partenaire (pas de droits de succession) et votre fille héritera de la nue-propriété.

Voyez votre notaire pour bien cadrer les choses, cela ne vous coûtera pas très cher

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés